

FO UDR34

Bulletin d'Informations de l'Union Départementale des Retraités FO de l'Hérault
Maison des syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

En 2019, FO était fer de lance du combat contre le régime universel à points

Le mouvement social de 2019 contre la mise en place du régime de retraite universel par points est un combat syndical entré dans l'Histoire, tant par son intensité que par sa durée, et dans lequel FO avait joué un rôle de meneur. Les grandes lignes de la réforme avaient été dévoilées en juillet 2019 : système unique de retraite par points, suppression des régimes spéciaux, introduction d'un âge pivot à 64 ans...

La confédération, refusant d'aller négocier les réglages d'un système qu'elle rejetait, avait appelé à un premier rassemblement national à Paris le 21 septembre. Demandant *"l'abandon immédiat"* du projet de réforme, le CCN de FO avait proposé quelques jours plus tard de rejoindre l'appel à la grève des syndicats des transports à compter du 5 décembre 2019, et d'ici là d'œuvrer *"à l'unité d'action syndicale la plus large"*.

Le message avait été entendu. Le 5 décembre, un appel interprofessionnel, lancé par quatre organisations syndicales dont FO et des organisations de jeunesse, avait réuni plus d'un million de manifestants et marqué le début du combat. Neuf autres appels nationaux à manifester avaient suivi jusqu'au 20 février 2020. Des grèves avaient été reconduites dans plusieurs secteurs, notamment les transports publics, les raffineries ou l'Éducation nationale, avec des taux de grévistes pouvant dépasser 80 %.

Baisse considérable du niveau des pensions

FO refusait la mise en place d'un système unique supprimant les quarante-deux régimes spéciaux et imposant de cotiser par le biais de points et non plus de trimestres. La confédération pointait notamment la baisse considérable du niveau des pensions, puisque toute la carrière serait à l'avenir prise en compte, contre les vingt-cinq meilleures années de carrière pour le régime général et les six derniers mois pour les fonctionnaires dans le système actuel. Autre danger, le gouvernement aurait eu tout pouvoir pour déterminer chaque année la valeur (d'achat et de vente) du point en fonction de contraintes économiques et budgétaires. Il n'y avait donc aucune garantie sur le montant de la pension avant le départ en retraite.

FO s'opposait aussi au recul de l'âge de départ pour une retraite à taux plein. Si la réforme maintenait un âge légal de départ à 62 ans, elle introduisait la notion d'âge pivot à 64 ans, en deçà duquel la pension subirait une décote par année manquante. Malgré la franche opposition de la population, le gouvernement avait annoncé fin février recourir au 49-3 pour tenter de faire passer en force son régime unique. Une nouvelle journée de mobilisation nationale était programmée le 31 mars. Le confinement mis en place le 16 mars, en raison de l'épidémie de Covid-19, contraindra l'exécutif à suspendre sa réforme, qui au final n'a jamais vu le jour.

CLARISSE JOSSELIN

Réforme des retraites : vote du Sénat



Le 12 novembre, le Sénat a voté les dispositions de la réforme des retraites. Le texte prévoit ainsi de relever l'âge légal de départ à 64 ans, contre 62 ans à l'heure actuelle. Dans le détail, c'est un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui a été adopté. Ce dernier prévoit la mise en place d'une «convention nationale» dont l'objectif est de formuler des mesures pour un retour à l'équilibre, tout en prenant en compte pénibilité, carrières longues et emploi des seniors. En cas d'échec de cette convention, il prévoit une accélération de la réforme Touraine allongeant la durée de cotisation, et le report de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite à compter de la génération 1967. À noter que l'exécutif pourra ne pas retenir cet amendement par l'usage de l'article 49-3 devant l'Assemblée nationale.

La mobilité résidentielle des seniors

La Caisse des dépôts et consignations a publié le 38e numéro de Questions politiques sociales - Les études, consacré à la mobilité résidentielle des seniors : «Quelles en sont les motivations et les conséquences ?». En moyenne, 5% des 55-64 ans changent de résidence chaque année et déménagent vers des communes moins denses que la commune d'origine. La mobilité décroît ensuite pour s'établir à moins de 3% entre 65 et 74 ans, avant un rebond à quasiment 6% après 85 ans en lien notamment avec les nombreuses entrées en établissements pour personnes âgées. Les mobilités les plus nombreuses sont dites de courte distance, et ont peu d'impact sur l'accessibilité des soins. Les seniors qui migrent vers des départements littoraux emménagent plus souvent dans une commune où l'accessibilité des soins est plus élevée. On peut enfin observer que les mobilités vers des départements ni littoraux, ni limitrophes du département d'origine, se font souvent vers des communes où l'accessibilité des soins est moins bonne que dans la commune d'origine. Entre 55 et 64 ans, le solde migratoire est négatif pour l'ensemble des départements d'Île-de-France, au bénéfice des régions situées au sud-ouest. Par ailleurs, les personnes les plus diplômées sont davantage susceptibles de migrer vers des départements attractifs. Après 85 ans, les seniors se dirigent davantage vers des départements ruraux ou en périphérie urbaine ayant une capacité d'accueil en Ehpad très élevée.

L'avis des Français sur le vieillissement et le système des retraites par répartition

L'Observatoire Cetelem et Harris Interactive publient leur dernière édition des zOOMs consacré à la problématique du vieillissement et à sa perception par les Français. Flavien Neuvy, Directeur de l'Observatoire Cetelem, souligne que «selon une large majorité de Français, l'attention portée aux seniors dans la société actuelle est insuffisante. Or, le vieillissement de la population est un enjeu de société majeur, un véritable défi qui implique, selon huit Français sur dix, de repenser le modèle social. Bien qu'attachés aux institutions permettant de prendre en charge la vieillesse, les Français les jugent mal préparées pour faire face à ce challenge». Quelques enseignements de cette étude :

- 50% de la population pense que la vieillesse n'est pas une question d'âge, 85% estiment plutôt qu'il s'agit d'une question d'état d'esprit. Quand ils définissent un âge, les Français estiment qu'on est «vieux» en moyenne à 68 ans ; dans le monde de l'entreprise, c'est dès 54 ans.
- Sept Français sur dix (71%) sont sereins face à la perspective de vieillir, une sérénité qui s'avère moins forte chez les femmes (63%) que chez les hommes (80%).
- Dans la perspective de vieillir, les répondants redoutent la perte de leurs capacités physiques (44%) et le risque de dépendance (42%), une crainte qui est plus forte chez les 65 ans et plus (58%).
- Pour 54% des personnes interrogées, le vieillissement de la population est encore mal anticipé au sein de la société, ce qui implique, pour huit Français sur dix, de repenser le modèle social.
- Attachés au système de retraites par répartition (80%), les Français craignent pour leur avenir : 56% l'estimant mal préparé pour faire face au vieillissement.



Pour un Pôle public nationalisé de l'énergie décarbonée

À l'attention de la représentation nationale et de l'ensemble de la société civile organisée

Mesdames, Messieurs,

Rarement l'Énergie a occupé une aussi grande place dans le débat national et international.

La période que nous vivons est en quelque sorte le bilan de plusieurs décennies de décisions et orientations qui font qu'aujourd'hui, les questions de son impact sur le climat, l'Économie, les sociétés, la compétitivité de nos industries et de notre tissu économique, le pouvoir d'achat des citoyens, l'autonomie stratégique, la cohésion républicaine doivent être au cœur d'un grand débat national, légitimement porté par la représentation nationale et l'ensemble de la société civile organisée.

C'est pour nourrir ce débat que nous vous communiquons le projet que nous portons d'un grand Pôle public nationalisé de l'énergie décarbonée.

Très prochainement, l'OPAS de l'État sur EDF sera finalisée et nous craignons que ceci enjoigne un objectif sous-jacent de socialisation des pertes et de privatisation des profits par un démantèlement du groupe EDF en laissant pour compte la globalité des enjeux auxquels notre Nation doit faire face.

Un nouveau président d'EDF va être nommé dans les prochaines semaines. Au-delà de la question des personnes, c'est du débat national tenant compte des enjeux que doit découler la feuille de route accompagnant sa prise de mandat.

De notre point de vue, ce projet est aussi multi-énergies dans la mesure où la Nation a de grands intérêts à tirer des synergies entre électricité nucléaire, hydro-électricité, énergie renouvelable, gaz dont gaz renouvelable, hydrogène...

Ce projet interroge, par ailleurs, sur les conditions sociales faites aux salariés du secteur pour qui la dérégulation est synonyme de recul.

Ce projet est bien entendu une base de discussions que nous sommes prêts à approfondir selon les modalités qui vous conviendront.

Malmenée depuis plusieurs décennies, EDF a besoin de retrouver le rôle et les missions qui lui ont été confiées par la Nation avec la loi de 1946.

Document intéressant à lire pour mieux comprendre les enjeux

Copie et colle sur ton navigateur

https://www.fnem-fo.org/2022_11_pole_public_energie_decarbhone_nationalise

**Retraités, ensemble, on est plus fort !
Rejoignez-nous,
adhérez à l'UDR-FO
auprès de
l'Union Départementale des syndicats Force-Ouvrière
du lieu de résidence**

**A Force ouvrière
le principe et la pratique de l'indépendance syndicale
sont au cœur de son comportement, de ses analyses, de son rôle.**



**En décembre, des visio-conférences gratuites
pour votre bien-être**

**Accessible à tous gratuitement sur inscription
www.happyvisio.com avec le code CASFR**



Mardi 6 Décembre 2022

10H30-12H00

Prévention des chutes et si on en parlait ?

Eva ALMEIDA, médecin gériatre animera cette conférence sur la prévention des chutes. Vous bénéficierez des conseils d'un ergothérapeute et d'un coach en activité physique adaptée

Vendredi 9 Décembre 2022

15H00-16H30

Le blues de Noël : garder le moral pendant les fêtes

A l'approche des fêtes de fin d'année, beaucoup d'entre nous ressentent de la mélancolie et de l'appréhension. Céline RICLET, sophrologue, vous expliquera ces sentiments pas si graves et gérables et vous donnera des clés pour gérer ce « blues de Noël ».

Lundi 12 Décembre 2022

10H30-12H00

Croire en soi, s'affirmer, s'épanouir : la confiance en soi

Lors de cette conférence, Léa PETIT, sophrologue, définira la confiance en soi : comment elle se construit, se renforce ou se fragilise. Elle vous transmettra les clés pour la renforcer ou la restaurer. La conférence se terminera par la pratique d'un exercice de sophrologie.

**L'action sociale Agirc-Arrco vous attend nombreux à ces conférences
en direct ou en replay**



Décisions des 9 organisations de retraité·e·s réunies mercredi 23 novembre 2022 de 10 h à 12 h 30

Rencontres avec les élu·e·s dans les départements : la FSU transmet sa centralisation commencée sur les contacts avec les élu·e·s aux autres organisations qui complètent pour avoir une vision globale.

Une action spécifique aux retraité·e·s est demandée par les équipes, sans percuter les actions confédérales sur les retraites qui suivront probablement. Pour cela il est décidé :

- Pour montrer leur volonté d'agir, les 9 organisations se réuniront le lundi 12 décembre. Elles adopteront un communiqué offensif (projet rédigé par la CGT) annonçant une action des 9 en début d'année sur la pension, la santé, les services publics, ... Elles préciseront les modalités d'action en se fixant l'échéance maximum de fin janvier.
- Nous demandons aux organisations syndicales de jeunes une rencontre avant la fin de l'année, afin de préciser ce qu'il est possible de faire ensemble, depuis une conférence de presse jusqu'à une action. L'objectif est de demander ensemble un meilleur partage des richesses au gouvernement qui néglige 56 % de la population (les jeunes et les retraité·e·s) au profit des entreprises : le gouvernement choisit d'enrichir les entreprises en précarisant celles et ceux qui sont hors de l'emploi.

La CNSA tient une place grandissante dans la gestion de la perte d'autonomie. Un courrier d'alerte (projet rédigé par la CGT) sera envoyé. Au-delà de ce courrier, une mobilisation originale pourra être préparée ultérieurement.

Dossier pouvoir d'achat : la qualité du document unitaire réalisé est soulignée. Il comprend tous les éléments pour mesurer la perte de pouvoir d'achat depuis plusieurs périodes. Face à la diversité des cas personnels, un chiffrage précis n'est pas possible, le document en reste à la demande de mesures prises par le gouvernement pour rattraper le pouvoir d'achat.

Solidaires ajoute un projet de chapeau et la prochaine réunion du 12 décembre adoptera le texte qui sera présenté à la presse, joint au communiqué sur l'action.

Chaque organisation le diffusera tel quel à ses équipes qui l'utiliseront comme elles le désirent.

ASH : Solidaires termine une note de 4 pages qui explique ce qu'est l'ASH à des personnes qui découvrent le sujet. La réunion du 12 décembre s'accaparerait cette note et discuterait de son utilisation. Une partie de cette note pourra figurer dans le courrier à la CNSA.

Rencontre avec les organisations syndicales de la santé. Nous avons rencontré l'intersyndicale santé et diffusé un communiqué commun, puis la covid a rompu le lien. Un travail commun s'avère particulièrement important en ce qui concerne les besoins dans les hôpitaux, la situation dans l'Aide à domicile et dans les EHPAD. Chaque organisation teste son secteur sur ce souhait de nouvelle rencontre, mais il faut laisser passer la période des élections professionnelles dans ce secteur. La CGT rédige une note, notamment sur l'évolution insuffisante de l'ONDAM et sur les déserts médicaux (nous revendiquons des centres de santé publics qui acceptent le tiers payant et refusent le dépassement d'honoraires).

Prochaine réunion : lundi 12 décembre à 9 h 30 dans les locaux de la FSU.

Résolution

Le Comité Exécutif de l'UCR FO réuni les 24 et 25 novembre 2022 à Paris a fait le point de la situation, en particulier celle des retraités.

Il réaffirme son accord avec les résolutions adoptées au Congrès confédéral de Rouen exprimant par la même l'unité de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE.

Il partage en particulier le contenu des résolutions de la CE Confédérale du 27 Octobre et du 24 novembre dernier.

1/ Non à la guerre, Retour à la paix

Le Comité exécutif de l'UCR FO fait siens les propos de la Confédération réaffirmant « sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, en Russie et ailleurs. Elle réaffirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent et œuvrent pour un retour à la paix et à la justice. C'est pourquoi elle se prononce pour un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des combats. »

2/ Augmenter les salaires, les pensions et les minimas sociaux

Dans une situation qui voit l'inflation atteindre des sommets qu'on n'avait pas connu depuis plus de 40 ans, où les prix de l'énergie et des produits de consommation courante s'envolent, le Comité Exécutif réaffirme que le combat pour, pour le rattrapage des pertes subies, l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux est plus que jamais d'actualité.

Le Comité Exécutif rappelle sa revendication et l'indexation des pensions de retraite sur le salaire moyen.

Concernant les retraités, le Comité Exécutif rappelle en effet que la perte de leur pouvoir d'achat s'élève à près de 6% entre janvier 2017 et août 2022 et ce, malgré l'aumône de 4% accordée au 1er juillet 2022 et l'augmentation de 5,12% des retraites complémentaires obtenue grâce à l'action de nos représentants.

Cette perte est encore plus importante pour ceux qui ont subi l'augmentation de 25% de la CSG puisqu'elle s'élève à 7,2%, soit l'équivalent de 2,5 mois de pension.

Aussi, le Comité Exécutif invite toutes les UDR FO, toutes les sections fédérales de retraités à se mobiliser (conférence de presse, pétition, délégation...) pour obtenir un rattrapage des pertes subies en commençant par une augmentation des pensions à hauteur de l'inflation réelle dès le 1er janvier 2023.

3/ Défendre la protection sociale collective

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) qui a été adopté via l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution ne répond pas aux besoins énormes révélés par la crise sanitaire liée au COVID. En effet, l'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) 2023 s'établit à 244,1 milliards d'euros, ce qui est présenté par le Gouvernement comme une augmentation de 3,7 % par rapport à 2022. Pour le Comité exécutif, cette présentation est mensongère puisque l'ONDAM 2022 s'élevait à 245,9 milliards d'euros y compris les dépenses liées à la pandémie de Covid qui relèvent en fait de l'État.

Par ailleurs, l'ONDAM 2023 s'avère nettement en retrait par rapport à l'inflation d'autant qu'il n'intègre pas les dépenses nouvelles que sont les revalorisations de la fonction publique hospitalière. Pour le Comité Exécutif, ce PLFSS va se traduire par un nouvel affaiblissement de notre système de santé.

Mais surtout, ce PLFSS confirme l'orientation prise depuis plusieurs années qui se traduit de plus en plus par l'étatisation de la Sécurité sociale.

Pour FO, il faut rétablir les cotisations sur la masse salariale en lieu et place de la CSG, annuler le financement par la TVA et supprimer les exonérations patronales.

Le Comité Exécutif réclame la défiscalisation des cotisations des complémentaires santé pour tous sous forme de crédit d'impôt.

4/ CNAV et CARSAT : Pour l'embauche massive et immédiate de personnel

Le Comité Exécutif dénonce les retards de plus en plus nombreux dans le traitement des dossiers de retraite dans les CARSAT qui aboutit à ce que des retraités se retrouvent sans ressources durant parfois plusieurs mois.

Pour le Comité Exécutif, la principale raison de ces dysfonctionnements réside essentiellement dans le fait que 1 000 postes d'employés et de cadres dans la branche vieillesse ont été supprimés par les contrats d'objectifs et de gestions, alors même que le nombre de demandes de départ en retraite augmente chaque année au minimum de 3%.

Le Comité Exécutif exige la création de tous les postes pérennes en CDI, nécessaires au bon fonctionnement de la CNAV et des CARSAT.

5/ Grand âge et perte d'autonomie

Le Comité Exécutif constate que, concernant le grand âge et la perte d'autonomie, le PLFSS ne répond absolument pas aux attentes des personnes âgées et des personnels du secteur.

En effet, il ne prévoit que 3000 soignants supplémentaires soit à peine ½ poste par EHPAD et 4000 places nouvelles de soins infirmiers à domicile alors même que la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) considère qu'il faudrait former 350.000 professionnels d'ici 2025 dont plus de 92.000 à créer et 200.000 à renouveler du fait notamment des départs en retraite.

Face à la tentative de l'association d'associer des syndicales à l'opération « La fabrique du bien vieillir » (CNR) pour ne pas répondre aux revendications urgentes, plus que jamais le Comité Exécutif estime indispensable la mobilisation de l'UCR avec toutes les structures de la Confédération concernées pour obtenir :

- 1 agent par résident dans les EHPAD
- La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population
- La création de 100.000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail

Le CE mandate le BN pour prendre tous les contacts nécessaires avec les acteurs du secteur

Le CE rappelle sa revendication de la suppression de la 5ème branche, et la prise en charge de la dépendance par l'Assurance-Maladie.

6/ Réforme des retraites : Si pour le gouvernement il s'agit de la mère des réformes, pour FO il s'agit de la mère des batailles

Face à l'obstination du Président de la République et de son gouvernement de remettre en cause notre système de retraite obtenu grâce aux combats et aux sacrifices de nos aînés, le Comité Exécutif de l'UCR FO invite toutes les UDR FO, toutes les sections fédérales de retraités à se tenir prêtes à répondre aux appels de la Confédération pour construire le rapport de force indispensable pour s'opposer au recul de l'âge légal de départ à la retraite et/ou à l'allongement de la durée de cotisations et de remise en cause des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires.

Le Comité Exécutif considère que le transfert des cotisations AGIRC ARRCO vers l'URSSAF voulu par le gouvernement constitue une remise en cause du paritarisme et un véritable racket ouvrant la porte à l'instauration d'un régime unique géré par l'État avec toutes les conséquences néfastes que cela pourrait avoir y compris pour les retraités actuels. Le CE exige le retrait définitif de cette mesure.

Avec la Commission exécutive confédérale FO, réunie le 24 novembre, l'UCR FO « condamne avec la plus grande fermeté le projet de réduction drastique des droits des demandeurs d'emploi présenté par le ministre du Travail »

7 : Défendre les libertés syndicales

Avec la CE confédérale, le Comité Exécutif estime très important dans le contexte actuel de renouveler « son exigence que soient rétablis tous les droits et libertés syndicales, elle n'acceptera en particulier aucune remise en cause de la liberté de manifester et du droit de grève ».

8/ Unité d'action et développement de l'UCR FO

Le Comité exécutif rappelle son attachement à l'unité d'action dès lors que celle-ci repose sur une position commune concernant les revendications et les moyens de les faire aboutir.

En ce sens, il se félicite du travail effectué par l'UCR FO dans le cadre du groupe des 9 en particulier sur la question du pouvoir d'achat et sur le PLFSS.

Il invite toutes les UDR FO et toutes les sections fédérales à continuer à agir en ce sens en ayant à l'esprit, comme le rappelle la Confédération, qu'« une succession de journées « saute-mouton » ne peut pas constituer une réponse efficace et mobilisatrice et est facteur d'éparpillement des forces. » ne permettant pas de faire aboutir les revendications.

Sur ces orientations, le Comité Exécutif considère que, dans le respect des prérogatives de chacune des structures qui composent l'UCR FO, le renforcement de notre organisation est une tâche de tous les instants : « Retraité un jour, Syndiqué toujours ! »

Votée à l'unanimité

C'est l'ignorance, et non la connaissance, qui dresse les hommes les uns contre les autres.
Kofi ANNAN

Sourions... 😊 😄 😂

